

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à 20h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 novembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël GEFFROY, Maire.

Etaients présents :

Joel GEFFROY, André LANCIEN, Thierry GADAIS, Sylvie JOBERT, Catherine JOSSE, Xavier TROCHU, Marie Emmanuelle DURAND, Eric LEMERLE, Stéphanie CHEVE, Christophe DURANCE, Sophie GUYOT, Laurent ROSSI, Solène LAUNAY, Alexia ROUSSEAU, Pascal PHILIPPE, Katell VILLAMAUX, Lydie RETAILLEAU, Raphael ROLLAND, Daniel GUILLE, Didier CHAUVIERE, Cécile SACHOT

Etaients absents excusés :

Yves Marie DELANOE ayant donné procuration à Joel GEFFROY
Huguette JARNOUX ayant donné procuration à Sylvie JOBERT

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance ;
- 2) Approbation du compte rendu du 28 septembre 2015 ;
- 3) AFFAIRES GENERALES : schéma de coopération intercommunale ;
- 4) PERSONNEL : création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet au sein du service accueil ;
- 5) PERSONNEL : prime exceptionnelle versée au COS – médailles du travail/départ en retraite ;
- 6) PERSONNEL : mise en place d'une astreinte technique ;
- 7) Décisions;
- 8) Compte rendu des commissions ;
- 9) Informations sur la communauté de communes Cœur d'Estuaire ;
- 10) Questions diverses ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retirer un point à l'ordre du jour :

- 6) PERSONNEL : mise en place d'une astreinte technique ;

En effet, les représentants du personnel souhaitent un dernier échange sur le sujet – ils seront reçus par M GEFFROY et Mme JOBERT le 07/12 à 17h00 et ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal du 14/12.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour retirer ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à une minute de silence en hommage aux victimes et blessés des attentats du 13 novembre.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Eric LEMERLE a été élu secrétaire.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 SEPTEMBRE 2015 (Joel GEFFROY)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. AFFAIRES GENERALES : schéma de coopération intercommunale (Joel GEFFROY) – 2015-55 ;

Par lettre du 6 octobre 2015, reçue le 12 octobre, Monsieur le Préfet de Loire Atlantique a bien voulu consulter les maires, présidents d'EPCI à fiscalité propre, présidents de syndicats intercommunaux et syndicats mixtes, Madame la Présidente du Pôle Métropolitain, et les présidents des pôles d'équilibres territoriaux sur le projet de schéma départemental de

coopération intercommunale présenté à la commission départementale de coopération intercommunale le 5 octobre 2015 en application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe.

La communauté de communes Cœur d'Estuaire ne comptant pas 15 000 habitants, seuil minimal de population des établissements publics de coopération intercommunale fixé par cette loi et n'entrant pas non plus dans les catégories d'EPCI où ce seuil peut être adapté, ne pourra demeurer dans son périmètre actuel.

Dès la publication de la loi NOTRe, nous avons demandé à exposer en tête à tête à Monsieur le Préfet la vision que nous avons d'une évolution pertinente de Cœur d'Estuaire respectant les dispositions nouvelles, ce qui s'est fait lors d'une rencontre qui s'est tenue le 17 septembre dernier à laquelle assistait également le Maire et un adjoint de Malville. En effet nous avons proposé de saisir l'occasion de cette loi pour qu'il soit donné suite à une revendication historique de Malville de quitter Loire et Sillon pour adhérer à Cœur d'Estuaire. Cette proposition, accueillie favorablement par Cœur d'Estuaire, a été confirmée par lettre du 21 septembre 2015 à Monsieur Le Préfet.

Monsieur le Préfet, s'appuyant sur une orientation de la CDCI prise dans sa séance du 7 novembre 2014, soit bien avant le vote de la loi NOTRe, qui disposait que « compte tenu des caractéristiques démographiques du département, (que) les démarches de rapprochement permettent l'émergence de communauté de communes ayant une capacité financière, de péréquation et d'ingénierie renforcées et des perspectives de développement de projets ; ces conditions paraissent à priori réunies pour des communautés de communes de 30 000 à 50 000 habitants » a indiqué par courrier du 5 octobre 2015 que le projet de schéma qui serait soumis à consultation construirait des rapprochements de communautés de communes d'une moyenne de plus de 35 000 habitants. Ce qui va bien au-delà de la volonté partagée de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

De plus, l'examen des statuts de la Communauté de Communes Loire et Sillon laisse apparaître des différences significatives dans les compétences exercées par les deux communautés :

- Dans le domaine de la petite enfance, enfance, jeunesse qui sont dans leur totalité du ressort de Cœur d'Estuaire
- Dans le domaine de l'assainissement collectif, compétence demeurée communale sur le territoire de Loire et Sillon
- Dans le domaine du PLUI prescrit à Cœur d'Estuaire et pas à Loire et Sillon
- Un pacte financier et fiscal adopté à Cœur d'Estuaire

De même, sont avancées à Cœur d'Estuaire les démarches de mutualisation des services entre communes et communauté.

Il vous est donc aujourd'hui proposé de vous prononcer sur ce schéma dont la mise en application se fera, selon la loi, au 1er janvier 2017.

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 12 octobre 2015, le *Conseil Municipal*, après en avoir débattu et délibéré ;

- **REGRETTE** que le schéma proposé pour ce qui concerne Cœur d'Estuaire ne corresponde pas à un espace vécu par les populations et les élus,
- **REGRETTE** que les services préfectoraux n'aient pas exploré plus avant la demande conjointe de la commune de Malville et de la Communauté de communes Cœur d'Estuaire de constituer en réunissant Saint Etienne de Montluc, Malville, Cordemais et Le Temple de Bretagne, une intercommunalité solide, pertinente, efficiente, et à même de porter un véritable projet de territoire.
- **DEPLORE** que les élus communautaires désignés lors des élections municipales de mars 2014, ne puissent pas mener à son terme le mandat qui leur a été confié par les électeurs.
- **REJETTE** le schéma départemental de coopération intercommunale tel qu'il a été conçu et préparé par les services préfectoraux

Adopté à l'unanimité

4. PERSONNEL : création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet au sein du service accueil (Sylvie JOBERT) – 2015-56 ;

Madame Sylvie JOBERT, adjointe au Maire en charge des ressources humaines, explique que dans le cadre de la démarche gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, plusieurs mobilités ont été actées en mairie.

A compter de janvier 2016, les deux agents principaux assurant l'accueil en mairie (état civil-formalités-agence postale communale) quittent complètement ou partiellement leurs fonctions.

Le 1^{er} agent effectue une mobilité interne : il va occuper un poste à hauteur d'un 80% au sein du service comptabilité et conservera 20% de son temps de travail au niveau de l'accueil.

Ainsi, une ouverture de poste d'accueil a-t-elle été publiée à hauteur d'un 80% d'un temps complet.

Le 2^{ème} agent effectuera une mobilité externe vers un service mutualisé marchés publics au premier trimestre 2016 qui fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil Municipal.

La création du dit poste au tableau des effectifs est, de fait, porté à la validation du Conseil Municipal à compter du 1^{er} décembre 2015.

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création de ce poste dans les conditions citées ci-dessus;
- **DEMANDE** que les crédits nécessaires soient prévus au budget.

Adopté à l'unanimité

5. PERSONNEL : prime exceptionnelle versée au COS – médailles du travail/départ en retraite (Sylvie JOBERT) – 2015-57 ;

Madame Sylvie JOBERT, adjointe au Maire en charge des ressources humaines rappelle au Conseil Municipal que le Comité des Œuvres Sociales du personnel des collectivités territoriales de Loire-Atlantique est une association loi 1901. Il précise que la collectivité y est adhérente.

Madame JOBERT explique que cette association permet de verser diverses prestations aux agents communaux telles que prime mariage, naissance, aide aux vacances, etc...

Cette année, deux agents sont récipiendaires : le premier va recevoir une médaille d'argent, le second, une médaille de vermeil.

Deux agents sont partis à la retraite courant 2015 : un premier agent au 1^{er} septembre 2015, un deuxième au 1^{er} décembre 2015.

Madame JOBERT demande aux membres du Conseil Municipal d'octroyer une subvention complémentaire d'un montant total de 4 297.76 € au titre des prestations 2015.

Au vu de ces éléments, le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder la subvention complémentaire au C.O.S. 44 d'un montant de 4 297.76 €,
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget « ville »2015.

Adopté à l'unanimité

6. Décisions ;

DECISIONS DU MAIRE 2015 RENONCIATIONS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DATE DE DECISION et NUMERO	REFERENCES CADASTRALES	ZONAGE P.L.U	PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN
18/09/2015 – 15A0023	AB 736	Ua	Vte CORNUEL/OU DIR	1bis, rue de la Gorge Sèche
21/09/2015 – 15A0024	AE 124	Ub	Vte FURET/ROY-MOYON	6 impasse des Camélias
25/09/2015 – 15A0022	AB 69	Ua	Vte SCI GIRIO/MORISSON-BOULAY	4 rue de la Gorge Sèche
28/09/2015 – 15A0025	AH 670	Ub	Vte KOCASC-THIERRY/SEVESTRE-LESCURE	11 rue de Vendée
28/09/2015 – 15A0026	AB 780-791	Ub	Vte LOTIFAIRAND/LECONTE-DOUCET	2 rue Dom Paulo

7. Compte rendu des commissions ;

SPORT : le travail sur les critères d'attribution des subventions pour le BP 2017 se poursuit – réunion utilisateurs des salles de sport le 01/12 pour échanger autour de l'entretien des locaux.

FINANCES : le pacte financier et fiscal vient d'être validé et la préparation du budget 2016 commence.

URBANISME : le travail sur le projet de l'éco quartier se poursuit et le schéma définitif devrait être arrêté début 2016.

BATIMENT : la commission s'est réunie le 13/11 pour définir le plan de maintenance des bâtiments et la mise aux normes accessibilité des bâtiments – le budget qui en découle est en préparation.

VOIRIE : la commission s'est réunie le 30/10 pour planifier le PAVC de 2016 – les chiffrages sont en cours – une réunion publique aura lieu le 04/12 en mairie pour échanger autour des aménagements de la rue de Plaisance et du Haut Gatz.

CCAS : CA le 02/12 – Pierrette BOUFFANDEAU, nouvelle collègue CCAS, est arrivée le 23/11 – repas des aînés le 12/12, un grand merci aux élus pour la distribution des invitations – la récupération des colis à distribuer se fera au prochain CM.

RH : le travail sur la mutualisation des services se poursuit.

AGENDA 21 : la réunion des porteurs d'action (élu/agent) a eu lieu le 26/11 – une refonte de l'agenda 21 local est à travailler en 2016. Une commission A21 de préparation du budget aura lieu le 08/12 et une autre le 06/01 pour démarrer la réflexion d'évolution de l'agenda 21. Un arbre vient d'être planté à l'hippodrome pour l'opération « un arbre pour le climat » dans le cadre de la COP 21. Une communication sera faite devant l'arbre et dans l'information municipale.

SCOLAIRE : création d'une classe informatique à l'école PM (6 PC et 8 tablettes) – le conventionnement avec Micromédia est maintenu et complémentaire de cette salle informatique.

INFO PROMO : le budget 2016 est presque ficelé – la saison de théâtre commence très bien – la maquette du nouveau MAG INFO vient d'être validée.

ENVIRONNEMENT : les aménagements des espaces verts de l'hippodrome sont terminés et seront réceptionnés le 03/12 – le projet de jardin partagé est lancé avec un portage par l'association « Révons Cordemais » qui prendra possession du terrain début 2016 par convention – Cordemais se voit maintenir sa 2^{ème} fleur mais n'a pas réussi à obtenir la 3^{ème} fleur (7 villes sur 63 en compétition l'ont obtenue) – un programme sur 3 ans va être proposé afin de l'obtenir lors de la prochaine session.

8. Informations sur la communauté de communes Cœur d'Estuaire ;

STEP : la station d'épuration de la Croix Morzel va être déconstruite et celle du bourg rénovée pour accueillir toutes les eaux de Cordemais – les travaux commenceront en mars 2016.

9. Questions diverses ;

La minorité souhaite bénéficier de la diffusion de tous les comptes rendus de réunions, commissions et bureaux afin d'avoir accès au même niveau d'information que tous les autres conseillers.

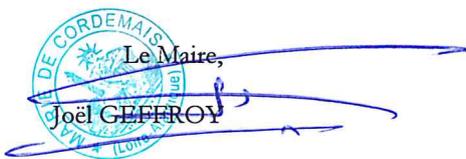
Monsieur GEFROY entend cette demande et rappelle que tous les comptes rendus sont déjà transmis à la minorité exceptés les compte-rendus de Bureau Municipal, organe de pilotage de la collectivité. Il prend note de la demande et étudiera avec les adjoints cette demande. Il rappelle que la Directrice Générale des Services est à leur disposition pour la transmission de tout document qu'ils souhaiteraient.

Les 7/8/9 décembre aura lieu de déménagement dans le nouvel EHPAD – une fermeture de voirie sera constatée.

Les 6 et 13 décembre prochains auront lieu les élections régionales.

Le 30 décembre, le cirque de Noël assurera ses 2 séances traditionnelles – dans un contexte d'état d'urgence, des mesures de sécurité supplémentaires vont être prises – il est nommé des élus volontaires pour assurer la sécurité, la remise des billets et la gestion du parking.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.



Le Maire,
Joël GEFROY

Le Secrétaire de séance,
Eric LEMERLE

Compte rendu remis au secrétaire de séance le 01/12/2015
 Compte rendu approuvé par le secrétaire de séance le 12 DEC. 2015
 Compte rendu affiché le 13 DEC. 2015



- E